

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 septembre 2017 20h30

Nb de conseillers présents : 6 Quorum : 4 Majorité absolue : 4

secrétaire de séance : Maryvonne Lenfant

- Délibérations concernant la Communauté de Communes 2C2A :
  - approbation de la modification des statuts , imposée en particulier par la loi Notre  
**4 Pour, 2 Abstentions ; Adoptée**
  - transfert de la Compétence « contribution obligatoire au financement du SDIS ; les conseillers estiment que les éléments fournis ne permettent pas de comprendre la portée de ce transfert  
**1 Pour, 5 Abstentions ; Adopté**
  - avis sur le projet de schéma de mutualisation : Madame Andrey explique que le schéma proposé fait suite aux travaux d'un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises durant l'hiver 2016/2017 , et aux enquêtes envoyées dans toutes les mairies ; l'important est que chacune des communes sera libre d'adhérer ou non aux dispositifs mutualisés qui sont prévus au nombre de 3 :  
1) création d'un service mutualisé de secrétaires de mairie au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019,  
2) groupement de commandes Assurances et groupement de commandes « contrôles sécurité obligatoires », 3) service agents techniques mutualisés )  
**2 Pour, 1 contre, 3 abstentions ; avis favorable**
- Délibération budgétaire modificative concernant le paiement à la Fédération départementale d'énergie des Ardennes

L'achat de points lumineux étant subventionné par la FDEA, il convient de procéder à des opérations d'ordre budgétaires (neutres du point de vue financier) afin que les lanternes nouvellement installées soient inscrites à l'inventaire de la commune à leur juste valeur patrimoniale, et non pas suivant la facture que la commune a réglée en tenant compte de la subvention ; le Conseil municipal approuve cette opération pour la lanterne posée en 2016 ainsi que pour celle posée en 2017.

**6 Pour ; Adoptée à l'unanimité**
- Poteau eau et incendie de la ferme de L'Orphane :

Madame Andrey explique que, suite à l'interpellation du député, les communes de Bairon et de Montgon ont été saisies par les autorités préfectorales afin que la ferme de l'Orphane bénéficie d'une défense incendie. Après concertation, il a été proposé que le coût de l'installation d'un PEI sur le réseau d'adduction d'eau du SIAEP –devant la ferme de l'Orphane- soit assumé par les 3 parties, à savoir, 1/3 Monsieur et Madame Dominique Deglaire, 1/3 commune de Bairon, 1/3 commune de Montgon . La parcelle cadastrale correspondant à la maison d'habitation est effectivement située sur le territoire de la commune de Montgon, même si l'ensemble des bâtiments d'exploitation est situé sur la commune de Chesne.

La part du devis établi par l'entreprise Luzurier s'élève pour Montgon à 1324 € TTC (1103.33 € HT) . Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**6 Pour ; Adoptée à l'unanimité**
- Isolation logement mairie :

La demande de subvention auprès du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) ayant reçu une réponse négative, le Conseil décide de réexaminer les différents devis et solutions proposées ; isolation par bicouche laine de verre proposée par l'entreprise Wismiewski , injection laine « soufflée » par JCD Renov ; des précisions vont être demandées et la décision est reportée.
- Remise de prix sur le loyer du mois d'octobre pour le logement mairie :

Des travaux importants de rénovation ayant été entrepris dans les 2 chambres par les nouveaux locataires, Madame Andrey propose de prendre en charge la matière d'œuvre qu'il a achetée, à savoir 216.79 € de papiers peints et peintures, auprès du magasin Chantemur .et de déduire cette somme du montant du loyer du mois d'octobre 2017.

**6 Pour ; Adoptée à l'unanimité**
- Renouvellement Contrat aidé

Si la possibilité de renouveler le contrat aidé de Monsieur Nothum pour un an est offerte à la Commune, ce qui n'est pas certain dans le contexte actuel, Madame Andrey souhaite avoir l'accord du Conseil ; beaucoup de travaux ont été réalisés durant l'année écoulée, et l'entretien du village a été constant

**6 Pour ; Adopté à l'unanimité**
- Désignation des référents sécurité dans la cadre de la Participation citoyenne :

Après accord des intéressés, le Conseil propose Aymeric Charbonnier et Annie Gilles ; *bien entendu la maire est d'office impliquée*

- Convention avec le Centre de Gestion 08 :

Le CDG08 a mis en place une « réserve » d'agents administratifs susceptibles d'assurer des remplacements en cas d'absence prolongée de la secrétaire de mairie ; Madame Andrey propose au Conseil municipal d'adhérer au dispositif , qui n'engage à rien, et de l'autoriser à signer la Convention correspondante. Si le cas devait se présenter, le Conseil serait sollicité afin de prendre une décision effective de remplacement.

**6 Pour ; Adopté à l'unanimité**

- Indemnité de Conseils pour les receveurs du Trésor Public :

Madame Gérard, Trésorière en charge de la Trésorerie du Vouzinois depuis sa création, à savoir 2 ans, a été mutée au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et c'est Monsieur Nickelaus qui lui succède. Il convient que les indemnités de Conseils de l'année 2017 soient proratisées pour les 2 personnes concernées : 8 mois pour Madame Gérard – 113.01 €- et 4 mois pour Monsieur Nickelaus- 56.51 €-

**5 Pour, 1 abstention ; Adopté**

- Compte-rendu action sociale

Madame Andrey rappelle que depuis la dissolution du CCAS c'est la Commune elle-même qui instruit les demandes d'aide sociale ;

Mesdames Andrey et Lenfant expliquent qu'elles ont été saisies d'une demande d'urgence au mois de juin à laquelle elles ont donné suite et soumettent le compte-rendu à la signature des membres du Conseil, réuni à huis clos.

*Rappel : En tout état de cause, il convient d'anticiper les demandes afin que le Conseil municipal ait le temps de se réunir ; une ligne budgétaire « secours et dots » va être provisionnée au prochain budget*

### Questions diverses :

Les travaux de réfection du chemin rural de Beaufuy, pour la portion qui appartient à Voncq et Montgon, sont terminés ; les travaux de mise en accessibilité des établissements et des espaces publics viennent de s'achever avec la réalisation du parking du cimetière et la création d'une allée conforme menant au Jardin du Souvenir ; il ne reste plus que le marquage au sol à faire.

Un prochain tour du village par les conseillers est programmé afin de voir quels sont les arbres qui ont besoin d'être élagués, ainsi que pour inventorier le contenu des anciennes cabines de wc de l'école.